

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES GRAINES DE BOSS**

**Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (« CGS ») sont à jour au 25 mai 2018.**

**Nous vous remercions de lire attentivement les CGS car elles contiennent des informations importantes concernant vos droits juridiques, recours et obligations**

### **Introduction :**

La société Media Board Regie Graines de Boss, dont le siège social est situé 41 rue Barrault 75013, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 423 721 224, représenté par Monsieur Fabrice Delon, Président, est productrice du concours Graines de Boss (ci-après le « Prestataire ») et éditrice du site Internet : <http://www.grainesdeboss.com> (« ci-après le « Site »). Son numéro de téléphone est le : 01 53 80 25 90 et son email : [f.delon@grainesdeboss.com](mailto:f.delon@grainesdeboss.com) .

Le Site internet est hébergé par la société ODISO, dont le siège social est situé 125 avenue de la république 59110 La Madeleine et dont le numéro de téléphone est le 03 59 82 20 12.

Le Directeur de la publication est Fabrice Delon.

Le Prestataire propose des services de mises en relation entre professionnels dans le cadre d'évènements qu'il organise et dirige, leur offrant la possibilité de participer au concours « Graines de Boss » (ci-après le « Concours ») et de rencontrer les futurs candidats et lauréats du Concours.

En cas d'acceptation de la candidature d'un professionnel désirant participer au Concours (ci-après le « Membre »), celui-ci décide de devenir soit « Membre du jury » du Concours, soit « Mentor » d'un ou plusieurs futurs candidat(s) du Concours, soit « Investisseur » soit « Candidat ». Le Membre du Jury peut également avoir la qualité de Mentor ou avoir la qualité d'Investisseur.

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (ci-après « CGS ») régissent les conditions d'exécution des relations contractuelles entre le Prestataire et les Membres.

### **Article 1 – Le contrat**

Le Membre remplit, date et signe le contrat d'adhésion (ci-après le « Contrat ») accompagné des présentes CGS qui lui sont opposables. Le Membre les accepte et y adhère sans aucune réserve.

Le Membre choisissant de participer à un ou plusieurs jury(s) du Concours Graines de Boss, aura la qualité de « Membre du jury ». Alternativement, le Membre peut choisir de faire partie du réseau de Mentors du Concours Graines de Boss, auquel cas il aura la qualité de « Mentor ».

Le bénéfice du Contrat est personnel au Membre et ne peut être cédé.

Le Membre devra, pendant toute la durée de son engagement, respecter les présentes CGS.

### **Article 2 – Les services proposés par le Prestataire au Membre du jury**

Le Prestataire organise le Concours de création d'entreprise Graines de boss.

Les candidats au Concours Graines de boss (porteurs de projets, entrepreneurs) téléchargent un dossier de candidature aux dates précisées ci-dessous.

Il est précisé que la 15<sup>ème</sup> édition de Graines de Boss sera composée de 5 comités de sélection organisés entre le mois d'octobre 2018 et le mois d'avril 2019.

Chaque comité de sélection participe à la sélection de 3 lauréats.

**Dead line pour la réception des dossiers pour le comité d'octobre 2018 : 31 aout 2018**

**Dead line pour la réception des dossiers pour le comité de décembre 2018 : 15 octobre 2018**

**Dead line pour la réception des dossiers pour le comité de février 2019 : 15 décembre 2018**

**Dead line pour la réception des dossiers pour le comité de mars 2019 : 15 janvier 2019**

**Dead line pour la réception des dossiers pour le comité d'avril 2019 : 15 février 2019**

Après la pré-sélection des dossiers et en avoir informé les candidats présélectionnés, un représentant du Prestataire adresse au Membre du jury un dossier de candidature à évaluer, accompagné de la grille d'évaluation à compléter.

Le Membre du jury peut prendre contact par email ou téléphone avec le candidat et/ou le recevoir au siège de son entreprise pour un complément d'information. Les frais de déplacement incombent au candidat.

Le Membre du jury adresse à un représentant du Prestataire la grille d'évaluation après l'étude du dossier transmis et l'entretien avec le candidat, dûment complétée.

Le Prestataire informera régulièrement par email le Membre du jury, des dates auxquelles les réunions de groupe sont tenues.

Les réunions sont organisées aux lieux et heures fixées par le Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de modifier unilatéralement les lieux et horaires visés. Le Membre du jury l'accepte sans réserve, et ne pourra solliciter aucun remboursement, ni indemnité.

Le Membre du jury fera également partie du réseau de Mentors du Concours Graines de Boss.

Il peut participer aux évènements organisés par le Prestataire.

Le Membre du jury bénéficie des offres suivantes :

-Accès aux grilles d'évaluations détaillées de chaque lauréat.

-Mise en relation avec les autres membres du jury et/ ou mentors.

-Participation aux évènements en qualité de VIP (cérémonie de remise des prix, réunions entre membres lors des pitch de candidats et/ou lauréats en recherche d'investisseurs).

-L'Entreprise affiliée au Membre du jury est associée à la remise des prix annuelle (mise en avant sur scène et logo sur Rollup et films diffusés en séance).

-Cession auprès des entreprises affiliées aux Membres du jury du film Mécanique du concours Graines de Boss. Ce film est Co brande par le logo de l'entreprise partenaire.

### **Article 3 – Les services proposés par le Prestataire au Membre Investisseur**

Article 3a Les services proposés par le Prestataire au Membre Investisseur (fonds d'investissement, corporate venture, family office)

Après une validation des dossiers par l'équipe de Graines de Boss, les dossiers déclarés admissibles deviennent visibles auprès des investisseurs.

Les Membres Investisseurs peuvent prendre contact avec les Candidats et / ou évaluer en ligne les dossiers proposés. Le Candidat peut s'il le souhaite transmettre des documents plus confidentiels au Membre Investisseur (non visibles sur le site [www.grainesdeboss.com](http://www.grainesdeboss.com)), charge au Candidat de lui faire signer un accord de confidentialité.

Media Board Régie dégage toutes responsabilités des documents transmis par le Candidat à un Membre Investisseur.

Le Membre Investisseur Disposant d'un abonnement premium bénéficiera des offres complémentaires suivantes :

-Accès aux grilles d'évaluations détaillées de chaque lauréat.

-Mise en relation avec les autres membres du jury et/ ou mentors.

-Participation aux événements en qualité de VIP (cérémonie de remise des prix, réunions entre membres lors des pitch de candidats et/ou lauréats en recherche d'investisseurs).

-Les fonds d'investissement affiliés aux Membres du jury sont associés à la remise des prix annuelle (mise en avant sur scène et logo sur Rollup et films diffusés en séance).

-Cession auprès des fonds d'investissement affiliés aux Membres du jury du film Mécanique du concours Graines de Boss . Ce film est cobrandé par le logo de l'entreprise partenaire.

Article 3b Les services proposés par le Prestataire au Membre Investisseur ayant la qualité de Business Angel

Après une validation des dossiers par l'équipe de Graines de Boss, les dossiers déclarés admissibles deviennent visibles auprès des Membres Business Angels.

Les Membres Business Angels peuvent prendre contact avec les Candidats et / ou évaluer en ligne les dossiers proposés. Le Candidat peut s'il le souhaite transmettre des documents plus confidentiels au Membre Business Angel (non visibles sur le site [www.grainesdeboss.com](http://www.grainesdeboss.com)), charge au Candidat de faire signer au Membre Business Angel un accord de confidentialité.

Media Board Régie dégage toutes responsabilités des documents transmis par le Candidat à un à un Membre Business Angel .

Le Membre Business Angel disposant d'un **abonnement premium** bénéficiera des offres complémentaires suivantes :

-Notification des dossiers lauréats à chaque session de sélection par le jury national (entre 4 et 5 sessions par édition soit 12 à 15 lauréats par an).

-Accès aux notes des lauréats.

-Participation aux événements en qualité de VIP (cérémonie de remise des prix, réunions entre membres lors des pitch de candidats et/ou lauréats en recherche d'investisseurs).

-Mise en relation par mail avec les autres Membres investisseurs.

**Article 4 – Les services proposés par le Prestataire au Mentor**

Après une validation des dossiers par l'équipe de Graines de Boss, les dossiers déclarés admissibles deviennent visibles auprès des mentors et des membres du jury.

Les mentors peuvent prendre contact avec les candidats et / ou évaluer en ligne les dossiers proposés. Le candidat peut s'il le souhaite transmettre des documents plus confidentiels au Mentor (non visibles sur le site [www.grainesdeboss.com](http://www.grainesdeboss.com)), charge au candidat de faire signer au Mentor une clause de confidentialité.

Media Board Régie dégage toutes responsabilités des documents transmis par le candidat à un Mentor.

Le Mentor bénéficiant **d'un abonnement premium** bénéficiera des offres complémentaires suivantes :

-Notification des dossiers lauréats à chaque session de sélection par le jury national (entre 4 et 5 sessions par édition soit 12 à 15 lauréats par an).

-Accès aux notes des lauréats.

-Participation aux évènements en qualité de VIP (cérémonie de remise des prix, réunions entre membres lors des pitch de candidats et/ou lauréats en recherche d'investisseurs).

-Mise en relation par mail avec les autres Mentors.

#### **Article 5 – Les services proposés par le Prestataire au Candidat**

Le candidat peut déposer gratuitement son dossier sur le site Graines de Boss.

Après validation par l'équipe de Graines de Boss, le dossier devient visible par le réseau de mentors et / ou membres du jury.

Le Candidat bénéficiant d'un **abonnement premium** bénéficiera des offres complémentaires suivantes :

-Accès aux noms des Mentors ayant regardé le profil et/ou le dossier à évaluer.

-Accès à ses grilles d'évaluation rédigées par les Mentors.

-Participation aux évènements (cérémonie de remise des prix, réunions entre membres lors des pitch de candidats et/ou lauréats en recherche d'investisseurs).

-Mise en relation par mail avec les autres Mentors (dans la limite de 5 mails par mois).

Le Candidat disposant d'un **abonnement premium Plus** bénéficiera des offres complémentaires suivantes

-Accès aux noms des Mentors ayant regardé le profil et/ou le dossier à évaluer.

-Accès à ses grilles d'évaluation rédigées par les Mentors.

-Participation aux évènements (cérémonie de remise des prix, réunions entre membres lors des pitch de candidats et/ou lauréats en recherche d'investisseurs).

-Mise en relation par email avec les autres Mentors (dans la limite de 5 mails par mois).

- Réalisation d'une vidéo corporate de 2 à 3 minutes. La vidéo est présente dans un onglet spécifique sur le site Graines de Boss « Startups à la une ».

## **Article 6 –Prix**

Les honoraires du Prestataire s'élevont pour les Membres du jury aux montants suivants :

**-Membre du jury : 6 000 € HT / an**

Les honoraires du Prestataire s'élevont pour les Investisseurs acquittant un abonnement premium au montant suivant :

**-Membre Investisseur Professionnel premium : 6 000 € HT / an**

**-Membre Investisseur Business Angel premium : 840 € HT / an**

Les honoraires du Prestataire s'élevont pour les Mentors acquittant un abonnement premium au montant suivant :

**-Membres Mentor premium : 840 € HT / 12 mois ou 270 € HT / 3 mois**

Les honoraires du Prestataire s'élevont pour les Candidats acquittant un abonnement premium au montant suivant :

**-Membres Candidat premium : 840 € HT / 12 mois ou 270 € / 3 mois**

Les honoraires du Prestataire s'élevont pour les Candidats acquittant un abonnement premium Plus au montant suivant :

**-Membres Candidat premium Plus : 2280 € HT / an**

•Modalités de paiement :

Le paiement des honoraires est effectué par chèque à l'ordre du Prestataire : la société Media Board Régie, dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture du Prestataire ou par virement bancaire à réception de la facture.

En cas de non-paiement à l'échéance, le Prestataire pourra demander le paiement d'indemnités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal. Le Membre sera également débiteur de plein droit d'une indemnité forfaitaire minimum de recouvrement de quatre-vingt-dix (90) euros des sommes dues au Prestataire.

### **Les honoraires du Prestataire à titre de l'accompagnement de recherche de financement**

Prestation dédiée à la recherche de financement par un Candidat :

En cas d'investissement par un Membre du jury adhérent à Graines de de Boss et/ou une entreprise représentée par un Membre du jury auprès d'un Candidat inscrit sur la plate-forme [www.grainesdeboss.com](http://www.grainesdeboss.com) et/ou d'une société lauréate de Graines de Boss pendant l'année et/ou les vingt-quatre mois qui suivent l'inscription sur le site [www.grainesdeboss.com](http://www.grainesdeboss.com) et/ou l'attribution du prix Graines de Boss, MEDIA BOARD REGIE percevra auprès du Candidat et/ou du lauréat au titre de la promotion et de la visibilité, de l'accompagnement et de la mise à disposition du réseau des cadres dirigeants adhérents à Graines de Boss un montant calculé suivant les paramètres suivants : la rémunération de MEDIA BOARD REGIE est de 3 % du montant investi.

Le paiement sera effectué par le Candidat dans les 30 jours après l'obtention du financement.

Lorsque le Candidat est lié par un mandat exclusif à une société/cabinet de levée de fonds, il lui appartient de gérer les relations entre les futurs investisseurs et le cabinet de levée de fonds. Le mandat exclusif ne peut remettre en cause les rémunérations de MEDIA BOARD REGIE.

#### **Article 7 - Clause de confidentialité :**

Chaque partie s'engage, tant en son propre compte que pour le compte de ses employés et sociétés partenaires, à préserver la confidentialité des informations confidentielles (les « Informations Confidentielles »). Sont réputées Informations Confidentielles, toutes les informations quels qu'en soient la nature, la forme ou le support, auxquelles chaque partie pourrait accéder dans le cadre de l'exécution du Contrat.

En particulier, le Membre du jury et les Mentors s'engagent à respecter les obligations suivantes:

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception des copies nécessaires à l'exécution de la présente prestation prévue au Contrat (évaluation du dossier communiqué par le Prestataire) ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent Contrat ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du Contrat ;
- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée du présent Contrat et 5 ans après son exécution ;
- ne restituer les informations que sous forme agrégée afin de préserver l'anonymat des personnes.

Les Mentors et les Membres du jury s'engagent également à assurer la confidentialité des informations, documents, fichiers, documentations qu'ils pourraient échanger entre eux, en relation avec le Concours Graines de Boss, ainsi que les informations, documents, fichiers, documentations échangés avec les Candidats.

#### **Article 8 – Propriété intellectuelle**

Tous les éléments du Site, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Les marques, logos, dessins et modèles figurant sur le Site sont la propriété exclusive du Prestataire. Leur divulgation ne saurait en aucun cas être interprétée comme accordant une licence ou un droit d'utilisation quelconque des dites marques et éléments distinctifs protégés par le droit d'auteur. Ils ne peuvent donc être utilisés sous peine de contrefaçon.

#### **Article 9 – Force Majeure**

Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable lorsque le défaut d'exécution de ses obligations contractuelles a pour origine un événement de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français (fermeture des lieux de réunion, grèves, tempête, inondations, etc. sans que cette liste ne soit limitative).

La force majeure se caractérise par les faits ou circonstances irrésistibles, imprévisibles, extérieurs aux parties et indépendants de leurs volontés.

Le Membre ne pourra solliciter aucune indemnisation ni remboursement ce qu'il accepte expressément.

#### **Article 10 – Obligations du Membre**

Le Membre s'engage à s'acquitter des honoraires du Prestataire.

Règlement intérieur : le Membre s'engage à respecter les règles suivantes :

-Agir avec convivialité, sérieux et professionnalisme ;

-Traiter avec diligence et professionnalisme toute mise en relation qui lui serait apportée par un autre Membre, ou par le Prestataire ;

-Etre loyal envers les autres Membres, et les Candidats et lauréats.

En navigant sur le Site, les Membres conviennent également :

- de s'abstenir d'utiliser le Site de manière illégale, pour toute finalité illégale ou de manière incompatible avec les présentes CGS ;
- de ne pas utiliser le Site pour la distribution, l'hébergement, le traitement, la propagation, le stockage ou la gestion de documents injurieux, diffamants, harcelants, diffamatoires, obscènes, pornographiques ou menaçants, et/ou de tous documents faux ou trompeurs, ou portant atteinte à la vie privée d'autrui ;
- de ne pas vendre, copier, reproduire, louer, prêter, distribuer, transférer ou concéder des sous-licences sur tout ou partie des éléments, informations et contenus figurant sur le Site et/ou permettre à tout tiers d'utiliser ou d'avoir accès au Site à quelque fin que ce soit ou de décompiler, désosser, désassembler, modifier, afficher sous forme lisible par l'utilisateur, tenter de découvrir tout code source ou utiliser tout logiciel activant ou comprenant toute partie du Site ;
- de respecter les autres Membres ;
- de ne pas harceler de quelque manière que ce soit un autre ou plusieurs autres Membres ;
- de ne pas collecter et stocker des données personnelles afférentes aux autres Membres, à toutes fins ;
- de ne pas diffuser de contenus qui pourraient être constitutifs d'incitation à la réalisation de crimes ou délits ; de provocation à la discrimination, à la haine raciale, et plus généralement qui pourraient être contraire aux lois et règlements en vigueur, aux présentes règles d'utilisation et aux bonnes mœurs ;
- de ne pas tenter d'induire en erreur d'autres utilisateurs en usurpant le nom ou la dénomination sociale d'autres personnes ;
- de ne pas afficher, transmettre par email ou de toute autre manière tout élément violant tout brevet, marque déposée, secret de fabrication, droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de propriété appartenant à autrui ;
- de ne pas afficher, transmettre par email ou de toute autre manière une publicité ou tout matériel promotionnel non sollicité ou non autorisé (notamment se livrer à du « spam », ou toute autre forme de sollicitation) ;
- de ne pas utiliser le Site à des fins abusives en y introduisant volontairement des virus ou tout autre programme malveillant et de tenter d'accéder de manière non autorisée au Site ;
- de ne pas dénigrer le Site et/ou le Prestataire et/ou les autres Membres sur le Site ou sur les réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication.

Si, pour un quelconque motif, le Prestataire considère que les Membres ne respectent pas les présentes CGS, il peut à tout moment résilier le Contrat.

#### **Article 11 – Exactitude et licéité des informations**

Chaque Membre s'engage à ce que toutes les informations, notamment celles le concernant, qu'il fournit soient adéquates, exactes, à jour et complètes.

Le Membre reconnaît que le Prestataire ne vérifie pas la véracité des informations fournies par les Candidats et les Membres et ne peut donc être tenu pour responsable en cas de litige survenant entre les Membres et entre les Membres et candidats, ou en cas de communication d'informations fausses ou mensongères.

Le Prestataire ne garantit pas non plus l'opportunité, la licéité, la probité ou la qualité des informations transmises par les Membres ou les Candidats.

#### **Article 12 – Durée du Contrat**

Le Contrat est conclu entre le Prestataire et le Membre pour une durée d'un (1) an à compter de la date de signature par le Membre du présent Contrat.

Le Membre adressera un chèque, libellé à l'ordre de la société Media Board Régie ou procédera à un virement bancaire.

Si le Prestataire ne reçoit pas le règlement à la date convenue, les dispositions de l'article 13 seront applicables.

#### **Article 13 – Résiliation du contrat**

Par le Prestataire

Le Prestataire se réserve le droit d'exclure le Membre du réseau pour non-paiement de la facture.

Le Prestataire informera le Membre, par mail, de son exclusion, le Contrat sera alors résilié.

Par le Membre

Le Membre pourra résilier le présent Contrat par l'envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à Media Board Régie, 41 rue Barrault 75013 Paris. Le montant de l'adhésion reste due au Prestataire pour l'année en cours.

#### **Article 14 – Responsabilité**

La responsabilité du Prestataire est limitée aux seuls dommages directs et résultant d'un défaut des services ou de la violation du Contrat. En aucun cas, le Prestataire ne sera tenu pour responsable des dommages indirects, accessoires ou particuliers notamment, le coût de l'obtention de services de substitution, pertes de bénéfices, de données mobilisation, que sa responsabilité soit contractuelle ou délictuelle.

Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution du Contrat en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français, et en cas de dommages du fait d'un tiers ou imputables à une mauvaise utilisation ou une utilisation non-conforme par le Membre des services, en violation des prescriptions du Prestataire ou des règles de l'art.

Le Prestataire ne peut, non plus, être responsable des relations entre les Membres entre eux et entre les Membres et les Candidats.

#### **Article 15 – Données à caractère personnel**

Les dispositions concernant la protection des données personnelles telles qu'issues de la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978 telle que modifiée et du Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement



des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») sont situées en annexe des présentes CGS.

#### **Article 16 – Modifications des CGS**

Les présentes CGS peuvent être modifiées unilatéralement par le Prestataire. Les CGS applicables sont celles acceptées par le Membre ou le Candidat au moment de la conclusion du Contrat.

#### **Article 17 – Références**

Le Prestataire peut librement utiliser les dénominations sociales et marques des Membres et des Candidats à des fins de fourniture des services et de promotion du réseau et du concours Graines de Boss.

#### **Article 18 – Résolution des litiges**

Les présentes CGS services sont soumises à la loi française.

Dans les relations avec les Membres professionnels, tous litiges et contestations relatifs à l'exécution, l'interprétation du présent Contrat, ou des présentes CGS seront la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente, appel en garantie, procédure d'urgence, par référé ou requête.

## ANNEXE : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

**La présente Politique de Confidentialité est à jour au 25 mai 2018**

La présente politique de confidentialité (ci-après la « Politique de Confidentialité ») est proposée à l'utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») par la société MEDIA BOARD REGIE, GRAINES DE BOSS, dont le siège social est situé 41 rue Barrault 75013, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 423 721 224, représenté par Monsieur Fabrice Delon, Président, est productrice du concours Graines de Boss (ci-après le « Prestataire »).

Le Prestataire est éditeur du site Internet <http://www.grainesdeboss.com> (« ci-après le « Site ») qu'elle met à la disposition des Utilisateurs.

Le Site internet est hébergé par la société ODISO, dont le siège social est situé 125 avenue de la république 59110 La Madeleine et dont le numéro de téléphone est le 03 59 82 20 12.

Afin de permettre aux Utilisateurs de pouvoir utiliser le Site, le Prestataire, agissant en tant que responsable de traitement, se réserve le droit de collecter des données nominatives relatives aux Utilisateurs, notamment les données personnelles suivantes :

- Identité ; (facultatif)
- Nom et prénom ;
- Poste ;
- Adresse email ;
- Adresse du siège social ;
- Numéro de téléphone fixe et mobile; (facultatif)

L'Utilisateur est informé que s'il ne souhaite pas fournir les données personnelles obligatoires demandées, le Prestataire ne pourra pas lui fournir les services.

La Prestataire utilise les données personnelles des Utilisateurs pour les finalités suivantes :

<b>Finalité</b>	<b>Base légale du traitement</b>
Inscription et gestion d'un compte	Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec l'Utilisateur
Fourniture des services sur le Site	Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec l'Utilisateur
Gestion et traitement des souscriptions aux services	Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec l'Utilisateur
Facturation	Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec l'Utilisateur
Information sur le Prestataire, les services, et les activités du Prestataire	Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Société
Réponse aux éventuelles questions/réclamations des Clients	Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec l'Utilisateur
Elaboration de statistiques commerciales	Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Prestataire
Gestion des demandes de droits d'accès, d'effacement, de rectification et d'opposition	Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec l'Utilisateur
Gestion des impayés et du	Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu

contentieux	avec l'Utilisateur
Traitement des données bancaires	Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec l'Utilisateur

- 1.1. Les données personnelles des Utilisateurs sont conservées uniquement le temps nécessaire à la réalisation de la finalité pour laquelle le Prestataire détient ces données, afin de répondre aux besoins des Utilisateurs ou pour remplir ses obligations légales.
- 1.2. Pour établir la durée de conservation des données personnelles, le Prestataire applique les critères suivants :
- en cas de souscription aux services, les données personnelles sont conservées pour la durée de la relation contractuelle ;
  - si l'Utilisateur fait une demande auprès du Prestataire, les données personnelles seront conservées pour la durée nécessaire au traitement de la demande ;
  - si l'Utilisateur crée un compte, les données personnelles seront conservées jusqu'à ce que l'Utilisateur demande la suppression de son compte ou à l'issue d'une période d'inactivité, dans les limites de la durée des prescriptions légales ;
  - si l'Utilisateur a consenti à recevoir des messages de prospection commerciale, les données personnelles sont conservées jusqu'à la désinscription de l'Utilisateur ou à l'issue d'une période d'inactivité, dans les limites de la durée des prescriptions légales ;
  - si des cookies sont placés sur l'ordinateur de l'Utilisateur, les données personnelles sont conservées pour la durée d'une session pour les cookies liés au panier de souscription aux services ou les cookies d'identification de session et pour toute période définie conformément aux réglementations applicables ;
  - le Prestataire est susceptible de conserver certaines données afin de remplir ses obligations légales ou réglementaires afin de lui permettre d'exercer ses droits et/ou à des fins statistiques ou historiques.
- 1.3. A l'issue des durées mentionnées ci-dessus, les données personnelles seront supprimées ou le Prestataire procédera à leur anonymisation.
- 1.4. Les données personnelles des Utilisateurs sont traitées par le Prestataire et par les prestataires qui soutiennent l'activité du Prestataire tel que l'hébergeur du Site. Les Utilisateurs sont aussi informés que dans le cadre de la fourniture des services, le Prestataire peut partager les données des Candidats aux Mentors et Investisseurs et des Mentors et Investisseurs aux Candidats.
- 1.5. Le Prestataire peut également communiquer les données personnelles afin de coopérer avec les autorités administratives et judiciaires.
- 1.6. Le Prestataire veille à sécuriser les données personnelles des Utilisateurs de manière adéquate et appropriée et a pris les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.
- 1.7. Le Prestataire utilise les services de la société ODISO pour héberger les données personnelles des Utilisateurs. Les serveurs sont situés en France.
- 1.8. **Obligations des Utilisateurs**

- Les Utilisateurs reconnaissent que les données personnelles divulguées par eux sont valides, à jour et adéquates.
- Les Utilisateurs s’engagent à ne pas porter atteinte à la vie privée et à la protection des données personnelles de toute personne tierce et ainsi à ne pas communiquer au Prestataire les données de personnes tierces sans leur consentement.

### **1.9. Droits des Utilisateurs**

- Les Utilisateurs disposent d’un droit d’accès, de rectification, de suppression (effacement), de portabilité de leurs données personnelles, de limitation du traitement ainsi qu’un droit d’opposition au traitement de leurs données collectées et traitées par le Prestataire, en contactant directement le Prestataire à l’adresse email suivante : v.rougier@grainesdeboss.com.
  - Les Utilisateurs peuvent également, à tout moment, retirer leur consentement au traitement de leurs données personnelles par le Prestataire ainsi que par les sous-traitants en contactant le Prestataire à l’adresse email suivante : v.rougier@grainesdeboss.com, qui devra les en informer.
- 1.10. En cas de réclamation, les Utilisateurs peuvent contacter la CNIL qui est l’autorité compétente en matière de protection des données personnelles, dont voici les coordonnées : 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris, téléphone :01 53 73 22 22.
- 1.11. Pour toute question concernant le traitement de ses données personnelles, l’Utilisateur peut contacter le Prestataire par email à l’adresse suivante : v.rougier@grainesdeboss.com ou par téléphone, au numéro suivant : 01 53 80 25 90

## **2. COOKIES ET OUTILS STATISTIQUES**

- 2.1. Dans le cadre de la souscription aux services sur le Site par les Clients le Prestataire est susceptible d’utiliser des cookies.
- 2.2. Conformément à la délibération de la CNIL n° 2013-378 du 5 décembre 2013, le Prestataire informe les Utilisateurs que des cookies enregistrent certaines informations qui sont stockées dans la mémoire de leur matériel/équipement informatique mobile. Ces cookies ne contiennent pas d’informations confidentielles concernant les Utilisateurs.
- 2.3. L’Utilisateur se rendant sur la page d’accueil ou une autre page du Site directement à partir d’un moteur de recherche sera informé :
- des finalités précises des cookies utilisés ;
  - de la possibilité de s’opposer à ces cookies et de changer les paramètres en cliquant sur un lien présent dans le bandeau ;
  - et du fait que la poursuite de sa navigation vaut accord au dépôt de cookies sur son terminal.
- 2.4. Pour garantir le consentement libre, éclairée et non équivoque de l’Utilisateur, le bandeau ne disparaîtra pas tant qu’il n’aura pas poursuivi sa navigation.
- 2.5. Sauf consentement préalable de l’Utilisateur, le dépôt et la lecture de cookies ne seront pas effectués :
- S’il se rend sur le Site (page d’accueil ou directement sur une autre page du Site) et ne poursuit pas sa navigation : une simple absence d’action ne saurait être en effet assimilée à une manifestation de volonté ;

- Ou s'il clique sur le lien présent dans le bandeau lui permettant de paramétrer les cookies et, le cas échéant, refuse le dépôt de cookies.

L'Utilisateur peut à tout moment choisir de désactiver les cookies et autres traceurs. Son navigateur peut être paramétré pour lui signaler les cookies qui sont déposés dans son terminal et lui demander de les accepter ou non.

La configuration de chaque navigateur est différente. Elle est décrite dans le menu d'aide de son navigateur, qui permettra à l'Utilisateur de savoir de quelle manière modifier ses souhaits en matière de cookies.

» Firefox: <https://support.mozilla.org/fr/kb/cookies-informations-sites-enregistrent>

- ✓ Cliquez sur le bouton de menu et sélectionnez "Options".
- ✓ Sélectionnez le panneau "Vie privée".
- ✓ Paramétrez le menu "Règles de conservation" sur "Utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique".
- ✓ Décochez la case "Accepter les cookies".
- ✓ Toutes les modifications que vous avez apportées seront automatiquement enregistrées.

» Internet Explorer : <https://support.microsoft.com/en-us/products/windows?os=windows-7>

- ✓ Cliquez sur le bouton Outils, puis sur "Options Internet".
- ✓ Cliquez sur l'onglet "Confidentialité", puis sous "Paramètres", déplacez le curseur vers le haut pour bloquer tous les cookies ou vers le bas pour autoriser tous les cookies, puis cliquez sur OK.

» Google Chrome: <https://support.google.com/chrome/answer/95647?hl=fr>

- ✓ Sélectionnez l'icône du menu Chrome.
- ✓ Sélectionnez "Paramètres".
- ✓ En bas de la page, sélectionnez "Afficher les paramètres avancés".
- ✓ Dans la section "Confidentialité", sélectionnez "Paramètres de contenu".
- ✓ Sélectionnez "Interdire à tous les sites de stocker des données".
- ✓ Sélectionnez OK.

» Safari: <https://www.apple.com/legal/privacy/fr-ww/cookies/>

- ✓ Cliquez sur "Réglages" > "Safari" > "Confidentialité" > "Cookies et données de site web"